

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL
DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dixième session du Comité pour les plantes
Shepherdstown (Etats-Unis d'Amérique), 11 – 15 décembre 2000

Suivi des décisions de la CdP11

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACAJOU

1. Le texte de la décision 11.4 concernant l'établissement d'un groupe de travail sur l'acajou est le suivant:
 - a) *Les Parties décident d'établir un groupe de travail sur Swietenia macrophylla (acajou). Ce groupe devrait faire rapport à la 12^e session de la Conférence des Parties.*
 - b) *Le groupe de travail sera constitué de tous les Etats de l'aire de répartition de Swietenia macrophylla, des principaux pays d'importation et d'un représentant qui sera désigné par le Comité pour les plantes.*
 - c) *Le groupe de travail sur l'acajou sera chargé des tâches suivantes:*
 - i) *étudier l'efficacité de l'inscription à l'Annexe III des espèces qui y sont inscrites ou qui pourraient l'être;*
 - ii) *analyser le commerce licite et illicite;*
 - iii) *passer en revue les études sur l'état de l'espèce;*
 - iv) *encourager les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES à échanger des informations sur l'application de la Convention et le contrôle des importations et des exportations;*
 - v) *étudier les mesures propres à étendre la portée géographique des inscriptions à l'Annexe III;*
 - vi) *évaluer et analyser les résultats obtenus dans la mise en œuvre des alinéas I) à v) ci-dessus; et*
 - vii) *présenter un rapport sur ses conclusions et ses recommandations à la 12^e session de la Conférence des Parties.*
 - d) *Le Secrétariat convoquera une réunion du groupe de travail sur l'acajou un an au plus après la 11^e session de la Conférence des Parties, pour rencontrer des spécialistes de l'espèce, notamment des représentants d'organisations multilatérales compétentes telles que l'OIBT, l'IFF, l'UNFF et la FAO, l'UICN, le réseau TRAFFIC et, s'il y a lieu, d'autres experts techniques.*

- e) *L'exécution du présent mandat ainsi que l'organisation des réunions du groupe de travail sur l'acajou dépendront des fonds disponibles. Les organismes donateurs et les organisations s'occupant de conservation et de commerce intéressés sont encouragés à fournir des fonds pour faciliter la présente initiative.*
2. Le Secrétariat consulte actuellement plusieurs Parties pour organiser la tenue de la première réunion de ce groupe de travail. Cette réunion pourrait se tenir en juillet 2001.
 3. Le Comité pour les plantes est prié de nommer son représentant au groupe de travail.